

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

p.2 Miviludes ■ Pouvoirs publics

Groupes

- p.4 Amish ■ Art of Living
- p.5 Bountiful (Mormons fondamentalistes) ■ FLDS
- p.6 Landmark
- p.7 Méditation Transcendantale
- p.8 Moon ■ Rigpa International
- p.10 Scientologie
- p.11 Solidarité et Progrès
- p.12 Témoins de Jéhovah
- p.14 Université de la Relation
- p.15 Word of Faith Fellowship

Mouvances

- p.16 Mouvance évangélique
- p.17 Mouvance hindouiste
- p.18 New Age
- p.19 Pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT)

Thèmes connexes

- p.22 Alimentation
- p.23 Apocalypse
- p.24 Emprise mentale

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Les « Actualités de l'UNADFI », élaborées par notre service de documentation, sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : documentation@unadfi.org

POUVOIRS PUBLICS

Circulaire du ministère de l'Intérieur ■ France

Dans la continuité des précédentes circulaires, les orientations pour l'année 2017 ont été adressées aux préfets par le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, afin de mobiliser l'action des services préfectoraux dans la lutte contre les dérives sectaires...

>>> [page 2](#)

RIGPA INTERNATIONAL

La face cachée de Rigpa ■ France

Huit membres influents de Rigpa International ont adressé une lettre à Sogyal Rinpoché (SR) et aux monastères du groupe afin de dénoncer les abus commis par leur maître. Elle a causé la chute de SR qui depuis le 11 août a été démis de ses fonctions et a pris la fuite...

>>> [page 8](#)

UNIVERSITÉ DE LA RELATION

Peine alourdie contre le fondateur ■ France

Gabriel Loison, fondateur de l'Université de la nature et de l'écologie de la relation a vu sa peine alourdie par la cour d'appel de Rennes. Il écope de quinze ans de réclusion pour des faits de viols, agressions sexuelles ou encore corruption de mineures...

>>> [page 14](#)

Unadfi - Actualités n°249 - Septembre 2017 - Conception et rédaction : Unadfi - Association reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports - Centre d'accueil, d'étude et de documentation sur les mouvements sectaires : 1 rue du Tarn - 78200 Buchelay - Tél. : 01 34 00 14 58 - Fax : 01 34 00 14 57 - www.unadfi.org - SIRET : 335255956 00039

Phénomène Sectaire

MIVILUDES

Un nouveau partenariat pour la MIVILUDES ■ France

■ Serge Blisko, président de la MIVILUDES (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires) et Gilbert Bouteille président du Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes ont signé une convention de partenariat.

Ce nouveau partenariat montre la volonté de

développer une vigilance sur les dérives sectaires dans le domaine de la santé. Il sera principalement orienté sur l'information avec une sensibilisation des conseillers ordinaires sur les dérives pouvant être rencontrées dans l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste et sur les méthodes présentant des risques de dérive sectaire. ■

(Source : Caducee.net, 20/09/2017)

POUVOIRS PUBLICS

La Chine prend des mesures ■ Chine

■ Le Conseil des Affaires d'État chinois a lancé des plates-formes numériques encourageant la lutte contre les mouvements sectaires.

Des sites Web et des comptes sur les réseaux sociaux vont permettre la promotion des mesures préventives

prises par la Chine dans la lutte contre les groupes sectaires. Les visiteurs pourront signaler des infractions liées à des mouvements sectaires, trouver une aide psychologique et tenter de retrouver des proches disparus. ■

(Source : Radio Chine Internationale, 22/09/2017)

Circulaire du ministère de l'intérieur ■ France

■ Dans la continuité des précédentes circulaires, les orientations pour l'année 2017 ont été adressées aux préfets par le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, afin de mobiliser l'action des services préfectoraux dans la lutte contre les dérives sectaires.

Le ministre de l'Intérieur rappelle la nécessité de

recourir aux dispositifs mis en place par la police et la gendarmerie nationales tels que la Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaire (Caimades), le Service central du renseignement territorial (SCRT) et le Service central de renseignement criminel de la direction générale de la gendarmerie nationale (SCRC).

>>>

>>>

Il attire aussi tout particulièrement l'attention des préfets sur l'obligation de mobiliser les services territoriaux. Il renouvelle sa demande quant aux groupes de travail spécifiques afin qu'ils se réunissent au moins une fois par an précisant que ces réunions annuelles sont la condition sine qua non d'une véritable politique de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires sur le terrain.

Le groupe de travail spécifique doit être élargi aux acteurs de la société civile : collectivités locales, associations d'aide aux victimes, professionnels de la santé... Le ministre attire tout particulièrement l'attention sur les associations les plus connues comme l'UNADFI ou le CCMM qui devront, autant

que possible, être invitées à y participer.

Il rappelle également que dans le cadre d'échanges avec les acteurs locaux, la Miviludes doit être représentée aux réunions.

Gérard Collomb a demandé aux services préfectoraux d'être particulièrement vigilants sur les domaines de la santé et du bien-être. Il appelle aussi à une surveillance accrue de l'enseignement à domicile et des établissements hors contrat. Il incite enfin à porter une attention particulière à l'économie souterraine liée aux dérives sectaires. ■

(Source : Ministère de l'Intérieur, 22.09.2017)

À lire



Analyser pour comprendre, Bulles n°135, septembre 2017

Sommaire

- Éditorial
- FECRIS, Bruxelles, mai 2017 - Compte rendu
- Radicalisation : expériences de prise en charge
- Falun Gong - Que sait-on de ?
- Dérive dans la formation professionnelle - Témoignage
- Chevaliers du Jedi : quand la réalité dépasse la fiction
- Revue de presse
- À signaler

AMISH

Loi pour le port d'armes chez les Amish ■ États-Unis

■ Un projet de loi présenté par une sénatrice de l'État de New-York pourrait faciliter l'accès au port d'armes pour les communautés Amish et Mennonites qui n'auraient plus besoin de fournir de photographie.

Actuellement, pour obtenir le droit de posséder une arme, il faut fournir une photographie, ce qui déroge aux principes religieux de ces communautés. Avec la

nouvelle loi, ils pourront remplacer la photo par un affidavit¹ certifiant leurs croyances religieuses. ■

(Source : Buffalo News, 31/08/2017)

1. Un affidavit (terme de droit anglo-saxon) est un écrit dans lequel on déclare solennellement devant une personne assermentée, que les faits qui sont énoncés sont vrais.

ART OF LIVING

Tournée espagnole pour Art of Living ■ Espagne

■ Swani Jyothirmayah, directeur international de Art of Living¹ et bras droit du fondateur Sri Sri Ravi Shankar, était début septembre en Espagne pour faire la promotion de son mouvement.

Le gourou s'est rendu dans un collège catholique de Madrid pour donner une conférence sur la méditation et faire la publicité de sa pratique régulière et des pranayamas. Il défend l'idée que la méditation permet à chaque cellule du corps de se remplir d'énergie, et de se sentir plus heureux et serein.

Swani Jyothirmayah a également été invité au palais des congrès de Marbella dans le cadre d'une conférence « VIP » ayant pour thème l'entreprise et la spiritualité.

Ces deux évènements bien choisis avaient pour but de légitimer l'organisation et de faire du gourou un bienfaiteur de l'humanité. ■

(Source : RIES, 14/09/2017)

1 Lire sur le site de l'UNADFI : <http://www.unadfi.org/mots-clefs/art-living>

■ BOUNTIFUL (MORMONS FONDAMENTALISTES)

Gail Blackmore fait appel ■ Canada

■ Gail Blackmore a fait appel de sa condamnation à sept mois de prison¹. De retour dans sa communauté, elle attend la décision de la cour d'appel de Colombie-Britannique, qui devrait intervenir en juin 2018.

Gail Blackmore était condamnée pour avoir, avec son mari, fait passer une adolescente de treize ans aux États-Unis pour la marier avec le leader de la FLDS, Warren Jeffs.

Outre cette condamnation, elle doit fournir un échantillon d'ADN et être inscrite au registre des prédateurs sexuels.

Cependant pour son avocat, le juge a commis une erreur en se basant sur une preuve circonstancielle pour condamner sa cliente. Il ajoute que la peine est sévère compte tenu de l'âge de Gail Blackmore (60 ans) et il pense qu'elle mériterait l'acquittement ou une peine de prison avec sursis. ■

(Sources+Ici Radio Canada, 14/07/2017 & Vancouver Sun, 19/09/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Condamnation de deux membres* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/condamnation-de-deux-membres>

■ FLDS

16 millions de dollars pour une victime de Warren Jeff ■ États-Unis

■ Le 5 septembre 2017, le troisième juge de district de l'Utah, Keith Kelly, a condamné Warren Jeff et l'Église Fondamentaliste de Jésus Christ des Saints des Derniers jours (FLDS) à verser 16 millions de dollars de dommages et intérêts à Elissa Wall pour l'avoir forcée à épouser à l'âge de quatorze ans son cousin âgé de 19 ans, Allan Steed. Ce dernier avait plaidé coupable pour avoir entretenu des relations sexuelles illégales avec une mineure et pour avoir pris part à un mariage interdit. Il a été condamné à 30 jours de prison et trois ans de probation.

Au cours du procès, Elissa Wall a rappelé les blessures psychologiques profondes laissées par ce mariage forcé. Le juge a tenu compte du rôle central de Jeff dans cette affaire. En effet, chef incontesté de l'Église, il en contrôlait tous les aspects, jusqu'à la vie intime de ses adeptes. C'est lui qui a obligé Elissa

Wall à se marier et à avoir plusieurs grossesses dont plusieurs se sont terminées par des fausses couches.

La décision de justice donne à Elissa Wall et à Alan Mortensen, son avocat, la possibilité de collecter l'argent auprès de Jeff ou de l'Église et leur accorde également la capacité de récupérer les actifs du groupe dans d'autres pays (Mexique, Canada).

Pour l'avocat, cette forte amende est un moyen de faire prendre conscience à l'Église de la douleur des jeunes filles violées à cause de sa doctrine.

Dans un communiqué, Elissa Wall explique que « le jugement rendu par la Cour est un grand pas en avant dans le combat pour faire reconnaître que personne et en particulier les enfants, ne doit être exploité et abusé au nom de la religion », « aujourd'hui, c'est une victoire pour plusieurs milliers de victimes d'abus » ajoute-t-elle.

>>>

>>>

Des dommages-intérêts difficiles à récupérer

Condamnée à plusieurs reprises à payer des sommes importantes à ses victimes, la FLDS est aujourd'hui poursuivie par des avocats tentant de recouvrer l'argent dû aux victimes, soit plus de 40 millions de dollars.

En plus des 16 millions de dollars dûs à Elissa Wall, elle doit 30 millions à l'ancien garde du corps de Warren Jeff, Wille Jessop, auxquels s'ajoutera, en décembre 2017, le million de dollars de la peine dont devrait écoper Lyle Jeff pour une affaire de fraude.

Selon Sam Brower, enquêteur privé qui travaille pour le compte de plusieurs avocats, le fait que « l'argent de l'Église soit dispersé dans des sociétés détenues individuellement par des membres ou des fiducies créées dans différents états », rend très difficile l'indemnisation des victimes. La majeure partie des actifs de l'Église est cachée dans des pays étrangers et dans son livre *Prophet's Prey*¹, S. Brower compare cette pratique du groupe à celle « d'un syndicat du crime organisé ».

LANDMARK

Une séance d'information chez Landmark ■ Canada

■ Un journaliste du *Journal de Montréal* s'est rendu à une séance d'information de Landmark¹, un groupe de développement personnel. Fondé en 1991 par un ancien scientologue, l'association est connue pour ses dérives dénoncées dans un grand nombre de témoignages.

Landmark a pourtant toujours pignon sur rue à Montréal et organise régulièrement des séminaires ou des formations pour des compagnies privées. Le journaliste a participé à une séance d'information à laquelle les adeptes invitent des nouvelles personnes pour leur faire découvrir les bénéfices de Landmark. Un « forum leader » y présente les bénéfices du groupe, il parle de leadership, de guérison par la

Grâce à une disposition législative de l'Utah permettant à l'État d'obtenir la moitié de tout dommage punitif de plus de 50 000 dollars, les avocats travailleront conjointement avec le Bureau du procureur général de l'Utah pour recueillir l'argent.

Comme certains ex-adeptes, Willie Jessop, est cependant plus mesurés : bien que l'Église lui doive près de 30 millions de dollars, il préfère récupérer progressivement son dû, car il craint que les adeptes les plus pauvres soient sollicités par le groupe pour rembourser les victimes. Jusqu'ici, seuls des biens matériels ont été saisis pour son indemnisation. ■

(Sources: [The Saltlake Tribune](#), 05.09.2017 & [Fox 13 News](#), 24.09.2017)

1. Sam Brower, *Prophet's Prey : My Seven-Year Investigation into Warren Jeffs and the Fundamentalist Church of Latter-Day Saints*, Bloomsbury Publishing PLC, 2012.

pensée et de paix intérieure, mais le journaliste compare ce discours à de la psycho-pop². Des adeptes viennent ensuite témoigner des bienfaits apportés par le groupe dans leur vie : une femme avouant que grâce à Landmark elle a pu pardonner à ses frères qui l'avaient agressée. D'autres vantent les changements positifs dans leur vie amoureuse ou professionnelle.

A la fin de la séance, les invités sont incités à s'inscrire au « Forum », réunion où les néophytes sont enfermés pendant trois jours pour partager leur expérience de vie. Plusieurs adeptes tenteront de convaincre le journaliste de s'inscrire, une adepte lui avouant même avoir poussé son fils de 17 ans

>>>

>>>

à rejoindre le groupe. En effet Landmark propose une version de ces réunions pour les enfants et les adolescents au prix de 150 dollars, comme pour les adultes.

Sorti de la séance avec la simple impression d'un groupe de personnes déconnectées venues chercher du réconfort, hypnotisées par de beaux discours, il réalisa a posteriori que l'endoctrinement des enfants, les exigences financières, l'organisation hiérarchique et la pensée magique constituaient de véritables dérives sectaires. ■

(Source : Le Journal de Montréal, 13/09/2017)

■ MÉDITATION TRANSCENDANTALE

Quand la renommée des Beatles a contribué à populariser la Méditation Transcendantale ■ Inde

■ **Initiés à la spiritualité indienne en 1965, pendant le tournage de *Help* aux Bahamas, les Beatles ont été amenés par l'un d'eux, Georges Harrison, à s'intéresser à Maharishi Mahesh Yogi, fondateur de la Méditation transcendantale (MT). Ils le rencontrèrent pour la première fois en 1967. Depuis, la renommée mondiale des Beatles a largement contribué à populariser le mouvement en Occident.**

Honoré par l'intérêt que lui portait le groupe, Maharishi Mahesh Yogi proposa aux « Fab Four » une initiation à la MT lors d'une retraite au Pays de Galles et les invita quelques mois plus tard en Inde dans son ashram de Rishikesh. Ils y restèrent six semaines et repartirent déçus par le comportement contradictoire de Maharishi Mahesh Yogi prônant le détachement tout en faisant des avances à la jeune et jolie Mia Farrow.

La MT a eu un tel impact sur le groupe qu'elle leur a inspiré un grand nombre de chansons, en particulier celles de l'album *The Beatles*. Parallèlement la « Beatlesmania » était si forte que chacun de leurs actes était reproduit par leurs fans, si bien que lorsqu'ils ont pratiqué le yoga ou la Méditation

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ? Landmark Education* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/descriptif-6>

2. On parle de « psychologie populaire » ou de psycho-pop (de l'anglais pop psychology) pour désigner, généralement avec une connotation négative, des concepts de psychologie exposés dans des ouvrages ou des médias dits « grand public », qui ont éventuellement des bases scientifiques valides mais qui, simplifiés à l'extrême ou déformés, s'avèrent parfois plus proches de la pseudo-science que de la véritable vulgarisation scientifique. (Source : Wikipédia)

transcendantale, leurs fans les ont imités.

L'Occident était jusque-là peu touché par la spiritualité orientale qui restait plutôt réservée à des cercles intellectuels. Par leur popularité, les Beatles ont contribué à rendre familiers des mots comme « mantra » et « gourou » en Occident. Quant à la MT, elle leur doit en très grande partie sa popularité actuelle. Aujourd'hui encore le mouvement sait s'entourer de figures emblématiques qui en donnent une bonne image, ainsi leur porte-parole le plus zélé, David Lynch, mais aussi Jennyfer Anniston, Katy Perry, Sting...

L'ashram, rendu célèbre par les Beatles et la MT, a longtemps été abandonné. Mais en quête de développement touristique, l'Etat d'Uttarakhand a décidé de le rénover pour en faire une attraction « spiritualo-touristique » où les voyageurs pourront visiter un musée consacré aux Beatles et pratiquer la méditation et le yoga. L'ouverture est prévue en 2018 pour commémorer le 50^e anniversaire de la visite des Beatles et le 100^e anniversaire de la naissance de Maharishi Mahesh Yogi. ■

(Sources : *The Hindu*, 19.08.2017, *Travelandleisure* 15.09.2017, *Le Monde*, 31.12.2015)

MOON

4000 mariages en un ■ Corée du Sud

■ À Gapyeong (Corée du Sud), 4000 couples venus de 64 pays différents ont pris part à un mariage collectif organisé par Moon¹ (Église de l'Unification).

Tous membres de l'Église de l'Unification, les couples se sont dit « oui » à l'occasion du cinquième anniversaire de la mort du fondateur Sun Myung Moon. C'est sa veuve, Hak Ja Han, qui a officié lors de ces mariages.

Ces mariages constituent l'une des « marques de fabrique » du mouvement. En 1997, Moon avait uni 30 000 couples à Washington puis, deux ans plus tard, 21 000 à Séoul. Ces mariages étaient souvent arrangés par le gourou qui pensait que l'amour conduisait au libertinage et à une société malade. ■

(Sources : Europe 1, 07/09/2017 & RIES, 08/09/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Que sait-on de ? Moon* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/descriptif-8>

RIGPA INTERNATIONAL

La face cachée de Rigpa ■ Grande-Bretagne/ France

■ Le 14 juillet 2017, huit membres influents de Rigpa International ont adressé une lettre à Sogyal Rinpoché (SR) et aux 130 monastères du groupe afin de dénoncer les abus commis par leur maître. Elle a fait l'effet d'une bombe et causé la chute de SR qui depuis le 11 août a été démis de ses fonctions et a pris la fuite. Le scandale n'est pas resté cantonné à la France. *The Telegraph*, un journal anglais, a publié au mois de septembre une longue enquête sur la vie dissolue du maître et ses abus.

Sogyal Lakar est né en 1947 à l'Est du Tibet dans une famille de commerçants. Selon sa mère, il serait la réincarnation de Sogyal Terton, un lama tibétain maître spirituel du 13^e Dalai Lama (l'actuel est le 14^e).

À l'âge de six ans, il est envoyé chez sa tante, épouse d'un lama éminent. Sa famille fuit en Inde où il sera scolarisé dans une école primaire catholique. Il poursuivra ses études dans une école anglicane de Delhi pour finir en 1971 au Trinity College de Cambridge. Il y rencontre Mary Finnigan avec

laquelle, il organise ses premiers enseignements destinés spécifiquement aux occidentaux. Un don providentiel lui permet d'ouvrir son premier centre à Londres.

Il choisit d'enseigner selon la tradition Vajrayana, version ésotérique du bouddhisme tibétain censée conduire les dévots à atteindre l'illumination en une seule vie. La tradition tibétaine regorge d'histoires de lama amenant leurs élèves à l'illumination par des méthodes semblant frôler la folie et les soumettant à de multiples épreuves. Mais pour y parvenir, un lien de confiance indéfectible doit s'établir entre le maître et le disciple, le « samaya ». L'élève promet une obéissance aveugle au gourou, dont les actions ont pour but le bien de son élève. Rompre ce lien peut avoir des conséquences pour le disciple qui risque d'entrer dans un cycle de renaissances éternelles. SR usera et abusera de ce lien pour justifier ses pratiques violentes.

En 1976, SR se rend aux États-Unis et y rencontre l'extravagant lama Chogyam Trungpa, considéré comme le plus extrême des enseignants de « folle

>>>

>>>

sagesse ». Observant que Trungpa ne se refusait rien au prétexte de son statut (il buvait, avait des relations sexuelles avec ses adeptes), SR décida de l'imiter.

Le véritable essor du groupe eut lieu durant les années 80 et trouva son point culminant après la publication, en 1991, du livre qu'il est censé avoir écrit : *Le livre tibétain de la vie et de la mort*. Préfacé par le Dalaï Lama, il aurait été en grande partie écrit par des proches. Pourtant ce livre fit de lui une célébrité, à tel point qu'en 1993, il apparut dans le film de Bernardo Bertolucci : *Little Buddha*.

Mais c'est aussi à cette époque que sa conduite sexuelle avec les jeunes femmes du groupe, qu'il appelle ses « dakinis » ou muses spirituelles, commença à susciter la controverse.

En 1994, une première plainte pour abus sexuel est déposée par une adepte américaine qui a souhaité garder l'anonymat. L'affaire s'est réglée à l'amiable et SR a pu tranquillement poursuivre ses activités.

Plusieurs femmes ont confié au *Telegraph* les abus dont elles ont été victimes. L'une d'elle explique : « parce qu'il était mon maître spirituel, je croyais que tout ce qu'il demandait était dans mon meilleur intérêt [...]. Vous voulez progresser sur le chemin spirituel et en dormant avec le prof, vous obtenez une proximité avec ce que tout le monde désire. »

Chez Rigpa, tout est présenté et accepté comme un enseignement. Et lorsque les adeptes sont frappés ou contraints à céder aux avances de SR, ils pensent être l'objet d'une attention particulière du maître qui les rend exceptionnels. Pensant purifier leur karma, des adeptes ont accepté sans broncher d'être frappés à coups de poing, à coup de livres, d'être strangulés, de partager avec SR leur conjoint...

La violence était tellement institutionnalisée au sein du groupe que les adeptes sont devenus, par leur silence, les complices involontaires des actes criminels perpétrés par SR.

Mais SR ne s'arrêtait pas à la violence physique,

les dégâts étaient aussi psychologiques. En 2007 il met en place la « Rigpa Therapy » et assigne des « psychothérapeutes » (membres du groupe) aux étudiants en proie au doute. Le but des sessions était de dédouaner SR en amenant les élèves à penser que leurs difficultés présentes étaient dues à leurs relations passées (famille, amis...).

Pendant qu'il enseigne à tous les vertus d'une vie modeste, il vit dans un chalet équipé d'une piscine chauffée. Des disciples dévoués le servent jours et nuits, même lorsqu'il voyage. Pendant ses années de service, une ex-adepte se rappelle avoir travaillé 14 heures par jours, six jours par semaines pour le satisfaire. Une autre adepte rapporte un de ses caprices : en 2011, en voyage à Londres pour six jours, il fait réaménager à son goût l'appartement de l'adepte chez lequel il logeait.

Cependant malgré le culte du secret, la rumeur enfle depuis plusieurs années, et à partir de 2011, les révélations ne cessent de se succéder.

En 2011, Mary Finnigan, disciple de la première heure, dévoile dans son livre, *Behind the Thangkas*, qu'il existe un sous-ordre dans Rigpa connu sous le nom de « Lama Care », chargé de mettre à la disposition de Sogyal des jeunes femmes lors de ses voyages.

La même année, un documentaire canadien, *Au nom des lumières*, révélait de nombreux abus sexuels.

En 2015, Olivier Raurich, président de Rigpa, n'acceptant plus les pratiques du groupe, démissionne.

L'année suivante, l'anthropologue Marion Dapsance publie *Les dévots du bouddhisme*, résultat d'une enquête de terrain chez Rigpa. Elle en conclut au sectarisme du groupe.

Selon un ex-adepte, un tel système aurait été, au Tibet, freiné dans ses excès. Mais entouré d'adeptes occidentaux ignorants le réel bouddhisme tibétain, Sogyal n'a jamais été remis en question. Malgré des

>>>

rumeurs récurrentes sur Sogyal, Rigpa a été peu critiqué par les autres lamas tibétains et même si le Dalai Lama a souvent condamné les comportements contraires à l'éthique bouddhiste, il n'a jamais cité ouvertement Sogyal. Au contraire, bénéficiant de dons substantiels de Rigpa, des monastères tibétains ont envoyé des moines enseigner à Lérab Ling.

Pour le bouddhiste Stephen Batchelor : « Le problème auquel sont confrontés les autres lamas est que s'ils acceptent ces critiques, ils acceptent les critiques de l'ensemble du système. »

La dernière apparition publique de Sogyal a eu lieu le 30 juillet 2017 en Thaïlande. Lors du septième symposium bouddhiste mondial des jeunes, alors qu'il était en plein scandale, dans son discours sur la « méditation et la tranquillité d'esprit », Sogyal

déclarait : « Si votre esprit est détendu et à l'aise, peu importe les crises auxquelles vous êtes confrontés, vous ne serez pas dérangés. »

En Grande-Bretagne, suite à l'afflux de témoignages engendré par la publication de la lettre dénonçant les pratiques de Sogyal, la « Charity Commission » s'interroge sur la nécessité d'entamer une enquête approfondie sur les affaires et la gouvernance de Rigpa. ■

(The Telegraph : 21.09.2017)

Lire sur le site de l'Unadfi : *Rigpa dans la tourmente* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/rigpa-dans-la-tourmente>

SCIENTOLOGIE

Nouvelle déconfiture pour Jean-François Charpenet ■ France

■ **Le 19 septembre 2017, la cour d'appel d'Angers a statué sur le sort de cinq sociétés civiles immobilières¹ appartenant à Jean-François Charpenet, un scientologue angevin. Le tribunal a décidé de liquider trois d'entre elles. JF Charpenet avait fait appel de la décision rendue par le tribunal de commerce d'Angers en janvier 2017 qui en avait déjà liquidé 13 autres².**

Professionnel de l'immobilier, il s'était spécialisé dans le procédé de vente à réméré qui permet à des propriétaires endettés d'obtenir de l'argent hors du système bancaire en vendant leur bien, tout en ayant le droit de l'occuper contre un loyer et en restant prioritaire pour le racheter.

Patrick Amate, l'une des victimes de ce système, a

déposé deux plaintes contre Jean-François Charpenet au parquet d'Angers, sans suite à ce jour. Pourtant, une dizaine d'autres familles sont dans une situation dramatique. Retraité de 66 ans et père d'un enfant touché par une maladie orpheline, Patrick Amate risque d'être expulsé de sa maison en octobre. Une autre victime, ancienne propriétaire d'un château, est quant à elle, obligée d'habiter dans un mobile home. ■

(Source : Ouest-France, édition d'Angers, 19.09.2017)

1. Belco, la Gemmoise, Jifa, Les Sources et Colaur

2. Lire sur le site de l'Unadfi : *Un scientologue entre les mains de la justice*, <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-scientologue-entre-les-mains-de-la-justice>

Que cache les bonnes intentions de la Scientologie ? ■ Grande-Bretagne / États-Unis / France

■ Les scientologues ont pour habitude de se rendre [et de se montrer] sur des lieux de catastrophes. Ainsi, une cohorte de « Ministres volontaires » en Tshirt jaune s'est déplacée en juin 2017, suite à l'incendie de la Grenfell Tower à Londres et en septembre lors du passage de l'ouragan Irma en Floride.

À Londres, tandis que des associations distribuaient nourriture et vêtements aux rescapés de l'incendie, les scientologues avaient installé une immense tente jaune sous laquelle ils proposaient des « Touch assist », massages dont la finalité serait de surmonter des souvenirs traumatiques.

Cependant, la mobilisation des scientologues n'a pas été au goût des riverains qui les ont copieusement admonestés. Faisant fi des critiques, la Scientologie a même profité de l'événement pour faire sa promotion sur son site Internet. Selon elle, 50 scientologues ont été présents pendant deux semaines sur les lieux de la catastrophe. Ils ont donné de l'eau et des masques, mais aussi... des dépliants publicitaires promouvant des cours gratuits en ligne.

Mais les scientologues ne ciblent pas uniquement les lieux de catastrophe pour répandre les théories de Ron Hubbard. Ils organisent également des événements autour de causes fédératrices telles

que la paix, la lutte contre la drogue et les abus psychiatriques.

Le 23 septembre, l'une de ses émanations, « Le Chemin du Bonheur »¹, a organisé un flash mob et une exposition, place de la Bataille de Stalingrad à Paris, sur le thème « Paix et tolérance », pour commémorer la journée mondiale de la paix.

L'événement bien que déclaré à la préfecture de police n'a pas été du goût de François Dagnaud le maire du XIXe arrondissement de Paris. Pas dupe, il estime que « son caractère prosélyte paraît difficilement contestable ». Il précise que la mairie n'a pas autorisé ce « rassemblement statique ». Dans un communiqué de presse, il affirme que « l'Église de Scientologie avance masquée » et ajoute que « personne ne peut raisonnablement douter que le Chemin du Bonheur est un faux nez de l'Église de Scientologie française, dont le caractère sectaire a été plusieurs fois démontré, jusqu'à une condamnation, en 2013, pour escroquerie en bande organisée ». ■

(Sources : Evening Standard, 10.08.2017, Tampa Bay, 11.09.2017, Le Parisien 21.09.2017)

1. A l'origine du nom de cette organisation, le livret écrit par Ron Hubbard, « Le chemin du bonheur » serait une sorte de code moral.

■ SOLIDARITÉ ET PROGRÈS

POE fait campagne pour la Chine en Allemagne ■ Allemagne

■ Lors des récentes élections fédérales en Allemagne, le parti Bürgerrechtsbewegung Solidarität¹ ou BüSo, branche allemande du Parti Ouvrier Européen fondé par l'américain Lyndon Larouche, a mené une campagne reflétant le nouveau centre d'intérêt de Lyndon Larouche

pour le projet commercial annoncé par la Chine au printemps 2017 : One Belt, One Road².

Au menu du programme électoral figurant sur leur site : révision de la banque mondiale pour arrêter l'effondrement du système financier, sortie de l'Allemagne de l'Union Européenne, nouvelle

>>>

>>>

monnaie allemande, colonisation de la lune. Le site défend aussi l'idée selon laquelle « l'étrange coalition entre les institutions financières, fondations, médias et des organisations environnementales trouverait ses racines dans l'eugénisme nazi ».

Berlin a vu ses murs couverts d'affiches aux slogans inhabituels : « l'avenir de l'Allemagne est la nouvelle route de la soie », « renaissance culturelle plutôt que barbarie » ou « les allemands peuvent arrêter la guerre mondiale ».

Les relations entre la Chine et les larouchistes semblent être au beau fixe. Le mouvement y aurait trouvé des disciples influents. Pour preuve, le gouvernement chinois invite souvent le journal larouchiste *The Executive Intelligence Review* lors des conférences de presse qu'il donne à Washington. Les articles du journal sont fréquemment cités dans les médias chinois car ils épousent souvent la propagande du gouvernement. Les larouchistes racontent aux chinois ce qu'ils veulent entendre et il est probablement difficile pour un chinois connaissant peu l'Occident de faire la différence entre un groupe de réflexion sérieux et l'Institut

Schiller (émanation du POE). Enfin, c'est Helga Zepp Larouche qui s'est chargée de faire l'éloge de la rencontre entre le président chinois Xi Jinping et Donald Trump.

La branche allemande fondée par Helga Zepp Larouche aurait onze bureaux en Allemagne. Considéré comme un parti politique aux États-Unis, en Allemagne il est vu comme une secte, en particulier depuis le décès dans des circonstances troubles de Jeremiah Duggan³, un étudiant anglais, venu en 2003 à Wiesbaden pour assister à une conférence de l'Institut Schiller. ■

(Source : Foreign Policy, 18.09.2017)

1. Solidarité du mouvement des droits civiques
2. La Chine prévoit d'investir 1 000 milliards de dollars pour construire des infrastructures routières, ferroviaires afin de se connecter de façon optimale au reste du monde.
3. Lire sur le site de l'UNADFI, *Nouvel espoir pour la famille de Jeremiah Duggan* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/nouvel-espoir-pour-la-famille-de-jeremiah-duggan>

■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

Fin du porte-à-porte pour des enfants Témoins de Jéhovah ■ Canada

■ **La cour d'appel du Québec a confirmé la décision prise en première instance par la Cour supérieure d'interdire à une femme Témoin de Jéhovah d'emmener ses filles faire du porte-à-porte. La demande avait été formulée par leur père.**

En première instance, le juge avait rendu des ordonnances pour que les fillettes âgées de neuf et douze ans ne fassent plus de porte-à-porte et qu'elles ne participent plus aux rencontres tardives à la salle du Royaume les veilles d'école.

Les avocats de la mère reprochaient au juge d'avoir fondé ses ordonnances sur de simples opinions sans faire preuve de neutralité religieuse. Les juges de la cour d'appel ne sont pas d'accord avec cette

analyse et considèrent que le juge a tenu compte de l'intérêt des enfants. Ils estiment aussi que malgré la méfiance du père envers les Témoins de Jéhovah, la juge n'a pas empêché la pratique de la religion mais seulement limité l'implication des enfants dans les pratiques du groupe. En effet, en première instance, le juge avait noté que les enfants étaient fatigués lorsque le père en avait la garde et que la récurrence des réunions était contraire à l'intérêt des enfants.

Lors du procès, l'avocate du père a évité le sujet de la liberté de religion qui permet aux parents d'amener les enfants dans leurs activités religieuses et a privilégié le Code civil de Québec sur l'intérêt de l'enfant. ■

(Source : Le Soleil, 13/09/2017)

Demande en recours collectif contre les Témoins de Jéhovah ■ Canada

■ La Cour supérieure du Québec doit examiner la recevabilité d'un recours collectif contre les Témoins de Jéhovah.

Cette demande a été déposée par Lisa Blais, une québécoise affirmant avoir été abusée pendant des années par son frère Témoin de Jéhovah comme elle. Elle a dénoncé ces abus lorsqu'elle avait seize ans mais le groupe n'a rien fait pour la protéger.

Elle a été rejointe par plusieurs victimes d'abus sexuels qui estiment elles aussi ne pas avoir été protégées par les dirigeants du groupe au

Canada. Le mouvement est accusé d'avoir créé un environnement protégeant les agresseurs sexuels, notamment en empêchant la dénonciation auprès de la police ou de la Direction de la protection de la jeunesse. Les victimes demandent 250 000 dollars par personne pour dommages moraux et punitifs.

Cette poursuite vise à la fois les dirigeants jéhovistes canadiens mais aussi la direction mondiale du groupe qui prend les décisions règlementant la vie et les pratiques des adeptes du monde entier. ■

(Source : Ici Radio Canada, 15/09/2017)

Transfusion autorisée ■ Canada

■ Un juge de la Cour Supérieure du Québec a autorisé un hôpital montréalais à pratiquer des transfusions sanguines sur une jeune adolescente Témoin de Jéhovah, malgré son refus.

La jeune fille de quatorze ans atteinte d'un lymphome hodgkinien, une forme de cancer qui touche les globules blancs, devait être traitée par chimiothérapie associée à une transfusion sanguine. Cependant, selon les principes jéhovistes elle a exprimé son refus et demandé à ce que son choix soit respecté.

L'hôpital a décidé de demander l'autorisation de procéder aux transfusions sans son consentement. En effet, selon la loi, un mineur de plus de quatorze

ans peut refuser certains soins mais l'autorisation du tribunal est nécessaire dans le cas où les parents ou un hôpital décident de les administrer.

Le juge a opté pour l'obligation légale de protection des enfants au détriment de son autonomie. L'adolescente montre sa mécompréhension de la mort en en parlant de façon désincarnée avec un langage automatique et machinal.

En 2009, la Cour suprême avait émis un arrêt décisif sur le fait qu'une personne mineure devait avoir la possibilité de prendre des décisions d'ordre médical tout en laissant à la justice la possibilité d'intervenir lorsqu'une vie humaine est en danger. ■

(Sources : La Presse.ca, 20/09/2017 & CTV News, 21/09/2017)

Aggressions sexuelles ■ Canada

■ Les enquêteurs de la sûreté du Québec examinent des cas possibles d'agressions sexuelles chez les enfants de la congrégation des Témoins de

Jéhovah de Mont-Laurier (Laurentides). Deux hommes, Michel Courtemanche et Georges Leclerc, sont visés par ces enquêtes.

>>>

>>>

L'une des victimes, Pénélope Herbert, avait dix ans lorsque Michel Courtemanche abusée d'elle pour la première fois. À 17 ans, elle le repousse et en parle à ses parents. La congrégation de Mont Laurier est avertie. Georges Leclerc, ami de Courtemanche et dirigeant de la congrégation, ne cherche pas à recueillir le témoignage de la jeune fille comme cela se fait habituellement. L'agresseur est réprimandé mais pas exclu de la congrégation. Pénélope va alors se tourner vers la sûreté municipale de Mont-Laurier. Michel Courtemanche est acquitté et aujourd'hui il ne reste plus aucune trace des témoignages ni des motifs de ce jugement.

Carolle Poudrier est une autre des victimes de Michel Courtemanche. L'homme gardait la jeune fille alors qu'elle n'avait que onze ans, il l'embrassait et lui demandait de s'asseoir sur lui. C'est l'un de ses amis qui se chargera de prévenir un ancien de la congrégation, démarche restée sans effet.

Courtemanche est maintenant exclu de la communauté. Cependant la sûreté du Québec a repris son enquête sur les deux hommes après la découverte de cinq autres victimes supposées. Deux d'entre elles ont porté plainte. ■

(Sources : Ici Radio Canada, 14/07/2017 & CBC News, 15/09/2017)

UNIVERSITÉ DE LA RELATION

Peine alourdie contre le fondateur ■ France

■ **Après dix jours d'audience à huis clos, Gabriel Loison, fondateur de l'Université de la nature et de l'écologie de la relation a vu sa peine alourdie par la cour d'appel de Rennes. Il écope de quinze ans de réclusion pour des faits de viols, agressions sexuelles ou encore corruption de mineures contre dix ans requis en première instance par la cour d'assises de Loire-Atlantique en 2014.**

Le procès en appel de Gabriel Loison (remis en liberté en janvier dernier¹) s'est tenu du 19 au 29 septembre dernier. Sa peine de quinze ans de réclusion rendu en appel sera assortie d'une obligation de suivi socio-judiciaire de trois ans avec une injonction de soins. Sa femme jugée sous « emprise morale totale » a été acquittée.

Pour rappel, Gabriel Loison est l'ancien dirigeant des Jardins de la vie, mouvement répertorié dans le rapport de la commission parlementaire de 1995.

En 1996, il fonde l'Université de la nature et de l'écologie de la relation qui comptait environ 200 adeptes. Une plainte avait été déposée contre lui en 2010 par les grands-parents d'une adolescente qui accompagnait ses parents aux stages proposés par le groupe et une seconde plainte par une victime majeure. Gabriel Loison avait pour habitude de voir des blocages chez les femmes de son groupe et de prescrire des rapports sexuels, avec lui, pour les lever. Il interdisait toute vie sociale à ses adeptes.

À Nantes, une autre procédure vise Gabriel Loison : il est mis en examen pour viols, agressions sexuelles et abus de confiance sur plusieurs victimes dont son ex-compagne. ■

(Sources : France 3 Bretagne, 16/09/2017 & LCI, 30/09/2017)

1. Lire le site de l'UNADFI : <http://www.unadfi.org/etiquettes/universite-de-la-relation>

WORD OF FAITH FELLOWSHIP

Enquête ouverte contre le groupe ■ Brésil / États-Unis

■ Une enquête menée conjointement par le Brésil et les États-Unis cherche à savoir si l'église Word of Faith Fellowship¹ est à l'origine d'un trafic d'êtres humains.

Publiées dans un rapport de l'*Associated Press*, les bases de l'enquête montrent que Jane Whaley, la fondatrice du groupe, et d'autres leaders du mouvement, ont fait venir des centaines de jeunes brésiliens en Caroline du Nord au cours des deux dernières décennies. Ces jeunes étaient obligés de travailler durement, pour un salaire faible ou inexistant, dans des entreprises détenues par des membres de l'église. Des ex-membres ont déclaré qu'ils étaient traités comme des esclaves et souvent

agressés physiquement et verbalement, accusation démentie par le groupe.

L'église est au centre d'une autre affaire : elle aurait obligé des adeptes à effectuer des demandes frauduleuses d'indemnités de chômage afin de continuer à percevoir la dîme. D'anciens membres estiment que cette escroquerie aurait rapporté à l'église des centaines de milliers de dollars. ■

(Sources: *Charlotte Observer*, 01/09/2017 & *Daily Mail*, 25/09/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Rébellion contre la secte* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/rebellion-contre-la-secte>

MOUVANCE ÉVANGÉLIQUE

Le passé sulfureux de la Zarepath Christian Church ■ États-Unis

■ La Zarepath Christian Church est une congrégation évangélique dynamique dont le nombre d'adeptes ne cesse d'augmenter. Pourtant la fondatrice historique du mouvement a un passé sulfureux, souvent méconnu ou occulté des adeptes

L'église de Zarepath est la congrégation phare de la Pillar of Fire, mouvement chrétien méthodiste fondé en 1901 par Alma Bridwell White. Elle a été la première femme évêque de toute l'église chrétienne, attirant ainsi l'attention de la presse mais aussi des fidèles. Le mouvement connaît une croissance rapide au début du 20e siècle. De nombreuses émanations du groupe se créent partout dans le pays et la fondatrice publie un nombre important de livres décrivant la doctrine de son mouvement comme féministe et ultra fondamentaliste.

A partir des années 1920, Alma White prêche l'idée que Dieu a confié la nation à des protestants blancs et qu'il fallait la protéger des catholiques, des juifs et des noirs menaçant sa pureté. Trois de ses livres embrassent et soutiennent les idées du Ku Klux Klan (KKK), notamment la lutte nécessaire contre le complot catholique qui veut prendre le pays et la suprématie blanche. A cette époque le KKK est puissant aux États-Unis, White le soutiendra jusqu'à sa mort, en 1946, qui entrainera l'affaiblissement de son mouvement jusqu'au début des années 1990.

Le groupe accueille maintenant des pasteurs afro-américains. Les dirigeants ont publié de nombreuses déclarations dénonçant et regrettant l'implication de l'église dans l'histoire du KKK. ■

(Source : [New York Times](#), 15/09/2017)

Accusation contre un pasteur ■ États-Unis

■ Paul Burrell, l'un des pasteurs les plus charismatiques de la Victory Church, est accusé d'avoir fait subir des attouchements à plusieurs femmes entre juillet 2016 et mars 2017.

Le pasteur était connu pour avoir donné des cours d'arts martiaux au sein de son église. En 2014, un documentaire avait relaté cette rencontre entre foi et pratique du sport de combat. Aujourd'hui, Paul Burrell est accusé d'avoir agressé sexuellement deux femmes avec usage de la force. Il plaide pour l'ins-

tant non coupable et doit être présenté au tribunal prochainement.

Pour une ex-adepte de l'église, il y a plus de victimes que celles qui se sont manifestées. Elle souhaite que les autres sortent du silence pour arrêter les abus commis au sein de la congrégation. Depuis la révélation de ces faits, Paul Burrell n'apparaît plus sur l'organigramme de l'église. ■

(Source : USA Today, 11/09/2017)

Recommandations évangéliques pour l'ONU ■ France

■ Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) a adressé un rapport au conseil des Droits de l'Homme de l'organisation des Nations Unies. Il y présente douze recommandations sur la liberté de conscience en France.

Le CNEF réclame une clause de conscience permettant aux maires de ne plus célébrer de mariages homosexuels si leurs convictions s'y opposent. L'organisation souhaite aussi l'instauration dans le Code de santé publique d'une clause générale d'objection de conscience pour l'ensemble du personnel soi-

gnant. Cela concernera notamment la procréation assistée et la fin de vie. De plus, le CNEF voudrait que les programmes scolaires respectent la liberté de conscience, de pensée et de religion des enfants et de leurs parents quant à l'enseignement du fait religieux et de la sexualité.

Ce document a été transmis au Conseil des droits de l'Homme en vue de l'examen périodique qui inspectera la liberté de conscience et d'expression en France, en janvier et février prochain. ■

(Sources : La Croix, 31/08/2017 & Orange, 30/08/2017)

■ MOUVANCE HINDOUISTE

Un gourou arrêté ■ Inde

■ La police indienne a arrêté le gourou indien Swami Falahari Maharaj. Il est accusé d'avoir violé une jeune étudiante de 21 ans qui résidait dans son ashram à Alwar dans la région du Rajasthan.

La jeune femme a déposé plainte début septembre pour des faits remontant au mois d'août. Le gourou a

été arrêté et encourt dix ans de prison s'il est reconnu coupable. C'est la condamnation de Gurmeet Ram Rahin Singh¹ qui a donné à cette jeune femme le courage de porter plainte.

Maharaj est un gourou connu mondialement. La famille de la victime présumée est adepte depuis

>>>

>>>

plusieurs années et prétend avoir fait d'importants dons au gourou. La jeune fille était venue dans son ashram pour lui donner son premier salaire, à la demande de ses parents. Maharaj a conseillé à la jeune femme de passer la nuit à l'ashram pour voir l'éclipse lunaire. Dans la nuit, il l'aurait appelée dans sa chambre et agressée sexuellement. Selon la jeune femme, il l'aurait menacée de représailles si elle portait plainte.

La police s'est rendue dans l'ashram pour voir les lieux où se seraient produits les attouchements. Sur place, de nombreux adeptes ont réservé aux forces de l'ordre un accueil hostile. ■

(Sources : BBC, 23/09/2017 & The Hindu, 23/09/2017)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Un gourou star emprisonné* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/un-gourou-star-emprisonne>

NEW AGE

Un évêque new ager hyperactif ■ Espagne

■ Le journal d'Alicante (Espagne) a présenté dans ses pages un curieux personnage, Carlos Bordonado Lopez, qui se prétend évêque, exorciste, professeur d'arts martiaux et psychiatre.

L'homme prétend avoir été éduqué dans le bouddhisme et identifié comme une réincarnation d'un lama tibétain. Âgé de 35 ans, il prétend avoir participé à plus de 3000 exorcismes. Il dirige un centre d'arts martiaux et un centre de thérapie naturelle où l'on peut suivre des séances d'acupuncture, de reiki, de méditation. Il organise des retraites qui mêlent tai-chi, méditation, reiki et chamanisme. En 2009, il avait déclaré vouloir se convertir au judaïsme après avoir été bouddhiste et clerc chrétien.

Le Red Iberoamericana de Estudio de las Sectas (RIES) a enquêté. Toutes les associations religieuses contactées démentent tout lien avec cet homme qui ne figure dans aucun registre. De plus, il n'apparaît dans aucune base de données de l'organisation médicale collégiale alors qu'il se prétend psychiatre.

En réalité, il fait partie d'ICREMM (Église chrétienne réformiste œcuménique de Maria Magdalena) une église qui mêle le christianisme au New Age. Certaines prières du groupe sont basées sur des doctrines d'Alice Bailey figure de proue de la Société théosophique et « pionnière » du New Age. ■

(Sources : RIES, 11/09/2017 & 15/09/2017)

Le New Age : un projet décidément universel ■ Iran

■ Treize membres d'un mouvement ésotérique iranien ont été arrêtés à Téhéran pour avoir manifesté contre la condamnation à mort de leur gourou accusé de « corruption sur Terre »¹. Cette peine confirme celle prononcée en 2015, par la Cour révolutionnaire iranienne, à l'encontre de leur maître spirituel, Mohammed Ali Taheri. Dans le collimateur de la justice

iranienne depuis 2010, il a été arrêté une première fois pour menace contre la sécurité nationale. En 2011, il est condamné à cinq ans de prison pour blasphème, à 74 coups de fouets et à une forte amende pour exercice illégal de la médecine, escroquerie et usurpation de titres académiques.

>>>

>>>

Mohammed Ali Taheri est le fondateur d'Erfan Halgheh, une école de pensée qui promeut la théorie selon laquelle l'univers serait régi par un réseau de conscience « inter-universelle ». Son enseignement a pour but « la compréhension de son fonctionnement et des interconnexions entre l'homme et l'intelligence cosmique ». L'application pratique de ses préceptes serait porteuse de nombreux bienfaits pour la santé. A cette fin, il a créé deux branches médicales : le Faradarmani et la Psymetology. Selon le site officiel du groupe, « Faradarmani est un type de thérapie alternative qui a une vision complètement mystique. Dans ce type de thérapie, le patient est connecté au Réseau de conscience interuniverselle ». Le danger de cette pseudo-thérapie réside dans le fait qu'elle a la prétention de pouvoir guérir toutes les maladies. « Le Fara-thérapeute n'est autorisé à considérer

aucune maladie comme incurable, car pour l'intelligence cosmique, toutes sortes de traitements et de réparations sont possibles. » La Psymetology, quant à elle, traite le mental.

Selon le groupe, « il est très important de préserver le message original et de maintenir une connexion pure à la Conscience interuniverselle sans interférences [...] de traitements alternatifs qui pourraient détourner l'esprit du patient de la Conscience interuniverselle. » ■

(Source : L'Orient le Jour, 11.09.2017)

1. Les personnes accusées de « corruption sur Terre » sont perçues comme une menace pour le bien-être social, politique et l'ordre moral. Elles sont considérées comme des ennemis de Dieu.

■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE (PNCVAT)

Pourquoi l'ésotérisme a le vent en poupe ■ France

■ Depuis quelques années l'intérêt pour l'ésotérisme va croissant. Il se manifeste dans de nombreuses régions de France par l'ouverture de magasins ou l'organisation de salons mélangeant bien-être, voyance, et pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique. Dans son édition du 14 septembre, le journal *Sud-Ouest* s'est fait l'écho d'un salon du bien-être qui s'est déroulé à Tonneins (Lot et Garonne) les 16 et 17 septembre 2017, pour tenter de comprendre cet engouement.

Le salon réunissant des kinésithérapeutes, des énergéticiens, des médiums, était organisé pour la troisième année consécutive par une lithothérapeute et voyante. Egalement propriétaire d'une boutique qui, selon elle, ne désemplie pas, elle attribue son succès au fait que « les gens sont de plus en plus désespérés et espèrent trouver des solutions, des réponses à leurs maux... ».

Fabien Aubat, psychiatre à Agen, explique l'attrait pour les pratiques ésotériques par le « délitement de l'Église conventionnelle ». Fortement hiérarchisée, elle ne répond plus aux besoins des personnes en quête de sens qui préfèrent se fabriquer elles-mêmes une spiritualité moins contraignante.

Quant à Micel Durenque, président du Conseil de l'ordre des médecins du Lot et Garonne, il assimile les voyants, rebouteux et autres magnétiseurs à des « marchands de rêves ». Selon lui, « ces croyances sont le fruit de gens en difficultés. Il est confortable de se réfugier derrière un rêve lorsque tout va mal. En situation de mal-être, il suffit que quelque chose vous redonne confiance. Ces pratiques sont pour moi un simple effet placebo ». ■

(Sources : RIES, 11/09/2017 & 15/09/2017)

Nouvelle peine de prison pour un guérisseur ■ France

■ **Déjà condamné en 2014 à quatre ans de prison dont trois ferme pour escroquerie, extorsion, travail illégal et proxénétisme aggravé, un guérisseur vient d'être à nouveau condamné à deux ans de prison ferme pour travail dissimulé et escroquerie par le tribunal correctionnel de Lyon.**

Lors de son précédent jugement, Dominique Gagnant avait été interdit d'exercer la profession de guérisseur. Cependant, onze victimes ont été recensées depuis sa sortie de prison. Il se prétend guérisseur et se présente comme une star internationale du

paranormal. Il dit avoir signé un pacte avec Jésus dès l'âge de sept ans et reçu des dons à 8 ans. Il utilisait Internet et différents pseudonymes pour attirer ses victimes. Les enquêteurs ont trouvé 197 000 euros en liquide à son domicile. Il facturait son conseil 350 euros sans le déclarer au fisc. Le parquet a estimé que Dominique Gagnant manipulait des individus en situation de faiblesse.

À ce jour, on ne sait pas si le guérisseur fera appel de son jugement. ■

(Sources : 20 Minutes, 20/09/2017 & Lyon Mag, 20/09/2017)

Le recours aux PNCAVT peut entrainer la mort ■ France

■ **Alors que Steve Jobs, fondateur d'Apple et inventeur du smartphone, atteint d'un cancer du pancréas, bénéficiait d'un pronostic favorable s'il avait accepté l'ablation de sa tumeur, il avait opté pour le recours exclusif à des pratiques alternatives. La figure emblématique de la technologie a pris une décision paradoxale qui lui a sans doute coûté la vie en 2011.**

En 2003, des médecins lui découvrent une tumeur cancéreuse du pancréas. Au lieu de suivre les recommandations des médecins, il préfère avoir recours exclusivement aux « médecines douces ». Un an plus tard, les cellules cancéreuses se sont propagées et quand Steve Jobs accepte enfin l'opération, il est trop tard. Il se tourne alors vers un traitement génomique, puis vers une radiothérapie expérimentale qui le maintiendront en vie jusqu'en 2011.

Steve Jobs n'est pas le seul patient dans ce cas. Une étude menée par l'équipe du professeur Skyler Johnson de l'université de Yale, dont les résultats ont été publiés en août 2017 dans *Journal of the National Cancer Institut*¹, démontre une forte réduction des chances de guérison chez les patients ayant eu exclusivement recours aux PNCAVT pour traiter leur cancer (qi gong, naturopathie, yoga, méditation, acupuncture, homéopathie...). ■

(Source : L'Express, 30/08/2017)

1. Lire sur le site de l'Unadfi : *Le danger des médecines alternatives* : <http://www.unadfi.org/domaines-infiltration/sante-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/le-danger-des-medecines>

L'ésotérisme comme réponse à la crise ■ Venezuela

■ **Au Venezuela alors que le pays traverse une crise économique et politique, les consultations de guérisseurs et sorciers ont considérablement augmenté.**

Les effets de la crise se font ressentir dans le domaine de la santé si bien que les vénézuéliens sont confrontés à un manque de médicaments et de matériels médicaux mais aussi aux tarifs prohibitifs des consultations spécialisées. La population essaye donc de trouver des solutions alternatives et se rue

vers les « cliniques ésotériques » où officient sorciers et guérisseurs. Les patients demandent un diagnostic mais aussi des traitements et rituels pour guérir.

La presse vénézuélienne a rencontré, dans la salle d'attente d'un guérisseur, une femme prétendant avoir soigné un cancer grâce au spiritisme. En lieu et place de la chimiothérapie, le guérisseur lui aurait conseillé de prendre quinze bains... ■

(Source : RIES, 06/09/2017)

ALIMENTATION

Le véganisme une quasi religion ? ■ Internationale

■ Parmi les pratiques alimentaires excluant la consommation de denrées animales, le véganisme connaît une popularité sans précédent. Ses adeptes refusant l'utilisation de tout produit d'origine animale adhèrent à ce courant pour diverses raisons : bienfaits pour la santé, crainte de l'alimentation industrielle. Mais le motif éthique est celui qui prédomine : pour les végétariens l'exploitation et la souffrance animale sont inacceptables. Considérant l'animal comme l'égal de l'homme, ils sont souvent proches des antispécistes.

Rappelant le lien entre l'identité religieuse et l'alimentation, le théologien allemand Kai M. Funkschmidt soutient que le véganisme éthique dans sa vision du monde posséderait beaucoup de similitudes avec une religion. Les règles alimentaires peuvent en effet servir à consolider l'identité religieuse du croyant en marquant son appartenance au groupe et sa distinction avec les non-croyants.

Entre véganisme et religion, Kai M. Funkschmidt identifie plusieurs caractéristiques résumées par

Jean-François Mayer en plusieurs points :

- Salut individuel et guérison : d'après des publications végétariennes, ce mode alimentaire aurait des effets bénéfiques spectaculaires sur la santé.
- Salut universel : selon les végétariens, la fin de l'exploitation animale serait le préambule à l'avènement d'un monde pacifique.
- Conversion : l'adoption de l'alimentation végétarienne marque le passage d'un mode de vie erroné à un mode de vie juste.
- Prétention à une validité universelle : une vie éthique passe par l'adoption du véganisme. Par leur combat contre l'exploitation animale, ils se considèrent dans la continuité des abolitionnistes.
- Sens de la mission : prosélytes, les végétariens s'activent sur Internet, dans la presse, pour propager leurs idées et convertir à leur cause de nouveaux adeptes. ■

(Sources : cath.ch, 31.08.2017 & Orbis, 12.01.2016)

■ APOCALYPSE

Apocalypse now ? ■ États-Unis

■ **Pourtant annoncée depuis plusieurs mois à grand renfort de vidéos sur YouTube, la fin du monde n'a pas eu lieu le 23 septembre 2017.**

Un internaute en particulier a retenu l'attention des médias qui se sont intéressés au sujet, David Meade. Se présentant comme « chercheur paranormal et mentaliste », il a basé sa prédiction sur des écrits bibliques et sur des observations astronomiques. Selon lui le passage de Nibiru¹, au-dessus de Jérusalem le 23 septembre devait causer de graves événements. . Le 23 septembre qui survient exactement 33 jours après l'éclipse totale de soleil d'août 2017 est aussi l'âge auquel Jésus est mort et également le nombre de fois où le mot Elohim (Dieu) est mentionné dans la Bible ! Joint par le *Washington Post* quelques jours avant la date fatidique, David Meade a précisé sa théorie, en affirmant que cette date sera le prélude de la fin du monde et marquera le début d'une série de catastrophes qui devraient durer sept ans. C'est ce qu'avaient déjà affirmé les new agers après l'apocalypse ratée du 21 décembre 2012.

La biographie de David Mead est assez obscure. Auteur, enquêteur judiciaire, mais surtout conspirationniste, il évite, pour des raisons de sécurité, de donner des précisions sur son lieu d'habitation, son parcours scolaire ou sa profession. Par contre, très critique envers la jeunesse qu'il considère « abrutié par la télévision, la publicité », il s'étonne que « cette nouvelle génération ne s'engage pas dans la pensée critique. »

La rumeur a tellement enflé sur la toile que des astronomes de la NASA se sont vus dans l'obligation de

rassurer les internautes en expliquant que si un astre de la taille d'une planète approchait de la terre ,il serait observable à l'œil nu depuis longtemps et sa masse aurait déjà perturbé l'orbite des planètes du système solaire.

David Meade n'est pas le premier prophète de la fin du monde. L'encyclopédie collaborative Wikipédia en recense 170. La première prophétie connue remonte à 66 après JC.

Si les annonces de fin du monde se sont révélées fausses, elles ont néanmoins parfois eu des conséquences inattendues : au 19e siècle, l'annonce par le prédicateur baptiste William Miller du retour du Christ en 1844, incita ses adeptes à se séparer de tous leurs biens. Après ce qu'ils appelleront « la Grande Déception », une partie d'entre eux deviendront les Adventistes du septième jour.

En 1955 la prise de pouvoir de Florence Houteff sur la dissidence adventiste fondée par son mari, « The Davidian Seventh-Day Adventists », a eu pour conséquence un schisme dont sont issus les Branch Davidian². Prophétesse, elle prédit la fin du monde pour 1959. Mais la prédiction ratée provoque l'éclatement de son groupe.

C'est grâce à une prédiction ratée que le psychologue Léon Festinger a élaboré la théorie de la dissonance cognitive³ en observant les réactions des adeptes de Dorothy Martin (également surnommée Marian Keech). En effet, si la prédiction ratée de Florence Houteff a abouti à la dissolution de son groupe, celle de Dorothy Martin, en 1954, n'a pas eu le même effet. Cette ménagère de Chicago affirmait avoir été

>>>

>>>

prévenue par des extraterrestres de l'imminence de la fin du monde à laquelle seuls ses adeptes échapperaient. Le cataclysme n'eut pas lieu, mais au lieu de désavouer leur prophétesse, les adeptes ont adapté leur croyance pour qu'elle soit en adéquation avec les faits. ■

(Source : 9News, 20.09.2017)

1. Une planète dont le nom apparaît dans la mythologie babylonienne.
2. En 1993, les Branch Davidian*, dirigés par le prophète auto-proclamé David Koresh, avaient fait de leur quartier général du Mont Carmel situé à Waco (Texas), un véritable bunker et

EMPRISE MENTALE

Le chanteur R. Kelly use de sa notoriété pour maintenir des jeunes filles sous emprise ■ États-Unis

■ Mi-juillet, au terme d'une longue enquête, le journal *Buzzfeed* a révélé l'emprise mentale qu'exercerait le chanteur R. Kelly sur six jeunes femmes âgées de 17 à 31 ans. Selon leurs familles, il les retiendrait contre leur gré, dans ses propriétés d'Atlanta et de Chicago.

Attirées par la promesse d'une aide pour leur carrière, elles seraient devenues ses esclaves sexuelles. Les familles des jeunes femmes, très inquiètes, affirment que le chanteur agirait comme un véritable gourou. Ses « babies », ainsi qu'il les surnomme, lui doivent obéissance et sont punies si elles ne respectent pas les règles qu'il leur impose. Selon le témoignage de trois « ex babies » interrogées par *Buzzfeed*, « Il [R.Kelly] contrôle tous les aspects de leur vie : ce qu'elles doivent manger, comment s'habiller, quand se laver ou dormir, mais aussi à quels moments elles doivent s'offrir à lui ».

Trois familles auraient déjà déposé plainte, mais leur marge de manœuvre pour soustraire les jeunes femmes, toute majeure, à l'influence du chanteur est réduite. Interrogées par la police, ces dernières ont affirmé vivre de leur plein gré avec R. Kelly et ont

se préparaient quotidiennement à la fin du monde. Le FBI et le BATF** venus les perquisitionner pour détention illégale d'armes, ont été accueillis par des coups de feu. S'en est suivi un siège de plusieurs semaines qui s'est terminé par un raid sanglant à l'issue duquel près de 80 personnes ont trouvé la mort.

*Lire sur le site de l'Unadfi: *Que sait-on de ...? Les Davidiens* : <http://www.unadfi.org/groupe-et-mouvance/davidians>

**Bureau des alcools, tabacs et armes à feu.

3 Lire sur le site de l'Unadfi : *La dissonance cognitive* : <http://www.unadfi.org/cles-pour-comprendre/emprise-mentale-et-vulnerabilite/la-dissonance-cognitive>

demandé à leur famille de cesser de les contacter.

Ce n'est pas la première fois que R.Kelly est éclaboussé par des scandales sexuels. En 1995, son mariage avec la chanteuse Aaliyah a été annulé : elle était alors âgée de quinze ans et lui de 27ans. En 2008, dans une affaire de pédopornographie, il doit son acquittement au retrait de la plainte de sa victime

Début septembre 2017, une autre victime de R. Kelly, ayant porté plainte en 2009 pour abus sexuel, a rompu les termes d'un contrat qui lui imposait le silence (suite à un arrangement financier), afin d'ouvrir les yeux des femmes encore sous son emprise. Âgée de seize ans à l'époque des faits, elle raconte comment elle a été « dressée » par une autre femme pour répondre aux exigences sexuelles de son gourou. Une fois chez lui, elle devait se conformer à ses ordres (demander la permission de manger, d'aller aux toilettes), sous peine d'être frappée. Elle trouvera le courage de s'enfuir après avoir été violemment battue et étranglée par R. Kelly. ■

(Sources : Le Huffington Post, 17.07.2017, GQ Magazine, 17.07.2017) LCI, 18.07.2017, Le Figaro, 18.07.2017, PurePeople, 20.09.2017)

Dons & Abonnements



JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

PARTICULIERS - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

ENTREPRISES - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 Euros
48 Euros

ÉTRANGER

30 Euros
50 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

JE M'ABONNE ET JE SOUTIENS LA REVUE BULLES

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 Euros
60 Euros

ÉTRANGER

35 Euros
70 Euros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

**SOMMAIRE DU DERNIER
NUMÉRO DE BULLES**
(CLIQUEZ ICI)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

DOCUMENT À REMPLIR ET À RENDRE À : UNADFI, 1, RUE DU TARN - 78200 BUCHELAY